



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

opticiens lunetiers

Question écrite n° 15285

Texte de la question

M. Christian Ménard attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de la consommation et du tourisme sur les inquiétudes de nombreux opticiens face aux méthodes utilisées par certaines mutuelles pour les référencer. En l'espèce, les conditions imposées, qui se rapprocheraient de la vente à perte, réduisent de façon très importante le nombre d'opticiens désormais autorisés à mettre en oeuvre le tiers payant pour les clients rattachés à ces mutuelles. Aussi, face à cette situation, qui peut induire pour certains opticiens des baisses de chiffres d'affaire estimés entre 20 et 30 %, il lui demande donc de bien vouloir lui rappeler les règles applicables en ce domaine et si, comme le proposent de nombreux opticiens, un mécanisme de prix progressif correct ne pourrait pas être proposé, leur permettant ainsi à tous d'être agréés.

Données clés

Auteur : [M. Christian Ménard](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15285

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Consommation et tourisme

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2008, page 660

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)